

N°488

du 10
Avril
2012**Editorial**Par Koffi
SOUZA**MALI : CEDEAO UN SUCCES
LOURD DE RESPONSABILITES**

L'action positive de la CEDEAO au Mali sous la haute conduite du président Ouattara doit être saluée. La CEDEAO ne s'est pas contentée d'une condamnation du coup d'Etat. Elle a mené une politique de sanctions dissuasives qui ont entraîné le retrait des putschistes. La légalité constitutionnelle est aujourd'hui rétablie même si ATT a été contraint à une démission prématurée.

Restent deux lourdes hypothèques à lever.

La première est celle de l'attitude de l'armée qui doit rentrer dans ses casernes pour rendre le pouvoir aux civils. Or, chacun sait qu'une fois que la désobéissance a pris corps, on ne l'endigue pas facilement. Alors et surtout qu'il faut maintenant demander à l'Armée de combattre.

Et c'est là le second problème. Avec Les revendications des Touaregs, on est au delà d'une rébellion et sur les frontières de la sécession d'une partie du pays. Sur un territoire plus vaste que la France, une autre autorité s'est installée et elle prétend représenter un Etat nouveau. La CEDEAO menace de mener une action armée pour rétablir l'unité du Mali. C'est une mission délicate et risquée. Voilà pourquoi le présent succès de la CEDEAO est lourd de responsabilités.

**L'UNION****Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses****P.3 Pour accroître l'indépendance énergétique du Togo**

Le choix de l'électricité éolienne pour Lomé à l'horizon 2014

** Le Kilowattheure proposé entre 75 et 100 francs à la CEB.*

P.7 Pâque dans l'Est-Mono

Victor James SOSSOU : *"Il faut se retrouver en famille pour fêter, faire taire nos divergences et aller à l'essentiel"*



Noupokou Damipi, Ministre de l'Energie et des Mines

P.3 Processus ITIE /
Avant les prochains tests

**Les 5 recommandations
pour discipliner le
secteur extractif togolais**

P.7 Démarche qualité

**MOOV-Togo certifié
ISO 9001 Version 2008**

P.4 Fin de polémique sur le retour des 9 parlementaires ANC à l'Assemblée

**La Cour de justice de la
Cedeao rend un arrêt clair qui
ne réintègre pas les députés**

moovpacksFaites vous plaisir doublement
avec nos packs duoPack Duo Alcatel 01 182
15 000
FclfaPack Duo Alcatel 01 206
17 000
FclfaPack Duo Alcatel 01 255 - 01 208
25 000
FclfaPack Duo Alcatel 01 686 - 01 208
40 000
FclfaPack Duo Alcatel 01 8037 - 01 100
49 900
Fclfa

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- **Abonnement:** Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

REPÈRES

Plus de 200 000 000 FCFA de prêt par la MU FEC de Kara

La Mutuelle Femme Epargne et Crédit (MU FEC) de Kara tenu le samedi 24 mars, son assemblée générale ordinaire et électorale exercice 2012.

Les participants ont dressé le bilan des activités de leur institution, défini de nouvelles orientations et adopté les rapports d'activités des comités et commissions. De ces rapports, il ressort que la MU FEC a mobilisé des fonds qui s'élèvent à l'actif à 244.678.332 FCFA et à un passif de 234.6109.085 FCFA à la fin de l'année 2011. Elle a étudié 363 demandes de crédits et a accordé des prêts d'un montant de 200.191.500 FCFA. Les crédits souffrants sont passés de 21.036.539 F à 16.599.936F. Les délégués ont également renouvelé partiellement les membres des organes de l'institution. Ainsi, M. Attisoh Roger, Mme Abalo Evelyn et Mme Nandja Modestine ont été respectivement élus président du conseil d'administration, vice-présidente et secrétaire alors que la présidence du comité de crédit est occupée par M. Sourou Pitalounani et celle du conseil de surveillance revient à M. Gnom Gaspard. Le secrétaire général de la préfecture de la Kozah, M. N'Lowah Kokoutché a félicité la MU FEC pour les efforts fournis dans la lutte contre la pauvreté. Il a exhorté les membres à honorer leur engagement en payant leurs dettes afin de permettre à cette institution de survivre pour accompagner davantage le gouvernement dans ses actions en faveur du mieux-être des populations. Pour sa part, le président du conseil d'administration, Attisoh Roger a exprimé sa gratitude aux autorités préfectorales pour leur disponibilité à les accompagner dans leur tâche. Il a invité les mutualistes à épargner régulièrement, à emprunter et à rembourser promptement pour la promotion de la mutuelle.

La GF2D / CRIFF a formé à Notsé

Une délégation du Groupe de réflexion et d'action Femme, Démocratie et Développement/ Centre de Recherche d'Information et de Formation pour la Femme (GF2D/CRIFF) conduite par la coordinatrice du projet, Mlle Aguegnon Colette a sensibilisé le 15 mars à Notsé une quatre-vingtaine de femmes et d'hommes sur le processus de la décentralisation, des élections locales et de gouvernance locale.

Au cours de la rencontre, la coordinatrice du projet a défini l'objectif du GF2D/CRIFF et sa participation dans la lutte sur les droits et devoirs de la femme. Les para-juristes, Mme Dabla Akossiwavi, Sanouvi Amilie, Amouzou Afi, Badjallé Akouvi et Koumadi Thimonté membres de cette association ont tour à tour entretenu les femmes et hommes sur les données du processus de la décentralisation. Ils ont défini la décentralisation comme un mode d'administration du territoire national qui permet aux collectivités locales de s'auto gérer librement. Ils ont eu à souligner la participation de la femme aux instances de prise de décision. Aussi, ont-ils défini la bonne gouvernance comme une stratégie des gestions judicieuses, efficaces et conforme à la loi des ressources (humaines, matérielles et financières) d'une entité. Ils n'ont pas passé sous silence la nécessité d'une femme d'être candidate aux élections. Ils ont exhorté les femmes à faire preuve de civisme et à faire taire l'esprit de dénigrement et à être ou à soutenir les candidates potentielles le moment venu.

Donner vie à l'union Eweto

L'Union Eweto a tenu le samedi 24 mars à Notsé son assemblée générale ordinaire placée sous le thème: "L'Union Eweto au service de la promotion de la culture, du développement et du renforcement de la solidarité nationale".

Cette rencontre qui a regroupé les délégués du Togo, du Bénin et du Ghana vise à cultiver l'unité, l'amour et la, solidarité entre les peuples Eweto et à redynamiser l'union. C'est aussi une occasion pour eux de chercher les stratégies à mener pour la construction du musée Eweto et de renouveler le bureau en fin de mandat. Au cours de cette assemblée l'assistance a écouté les rapports d'activités des trois années du bureau sortant. A l'issue des travaux, les participants ont procédé au renouvellement du bureau de 33 membres dirigés par Togbui Mawuto Djidzolé reconduit dans sa fonction pour un nouveau mandat de 5 ans. Le directeur du cabinet, Monsieur Téko Mewonawovo représentant le ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, a indiqué que cette rencontre s'inscrit dans la trame de ce besoin constant d'organisation, sans laquelle toute conquête serait vaine. Il a salué la présence des délégations de la communauté Ewé du Bénin et du Ghana qui témoigne de la qualité des liens qui caractérisent la fraternité et la solidarité au sein de l'espace Ewé et la sous région ouest africaine. Il a souligné que cette marque de solidarité et de fraternité constitue au regard de la hiérarchie politique des trois Etats, un précieux gage du développement et du progrès économique et social. Il a exhorté le bureau Eweto à la réussite de sa mission. Togbui Mawuto Djidzolé Deto a pour sa part rendu hommage au chef de l'Etat pour le soutien qu'il apporte à l'Union Eweto dans ces programmes et projets. Il a invité ses frères de l'union Eweto à cultiver l'esprit d'amour, la fraternité, la convivialité, la concorde, le sacrifice et le travail bien fait. Togbui Agokoli IV, président de la séance a souligné la nécessité de cette rencontre qui leur a permis de faire le bilan des activités et de peaufiner la création du musée historique. Il a rappelé les efforts du bureau sortant dans le domaine de la sensibilisation pour donner vie à l'union.

Littérature

Kangni Alem à Brasilia

L'écrivain togolais Kangni Alem sera présent au Brésil dans le cadre du Festival latino-américain et africain d'arts et de culture. L'auteur de Cola cola Jazz sera en compagnie de grands noms de la littérature africaine, notamment le Prix Nobel nigérian Wole Soyinka, le poète saotoméen Conceição Lima, le romancier bissau-guinéen Abdulai Sila, Paulina Chiziane de Mozambique, Germano Almeida du Cap-Vert et Ondjaki d'Angola.

Kangni Alem fait régulièrement le voyage du Brésil, depuis la parution, il y a trois ans, de son roman Esclaves (Editions Lattès), une histoire sur la traite négrière en Afrique et au Brésil, qui a reçu un bon accueil de l'autre côté de l'Atlantique.

Le sherpa du chef de l'Etat Faure Gnassingbé à l'OIF, a effectivement crevé l'écran avec un roman qui titille les questions endormies, sciemment ou non, de l'histoire



africaine. La traite négrière qui a fait des millions de morts pèse encore lourdement sur le devenir des nations africaines et celles de la diaspora. Les Africains, dont les

élites étaient complices de ce commerce de la honte, rejettent la faute sur l'Occident, le principal instigateur et profiteur de la traite.

Mais comme l'atteste le roman de Kangni Alem, la traite négrière illustre aussi le combat des Africains pour une plus grande humanité, une plus grande dignité.

Directeur artistique du Festival Plumes Francophones, et enseignant à l'Université, Kangni Alem est auteur de plusieurs romans, recueils de nouvelles et pièces de théâtre. Grand Prix de Littérature d'Afrique Noire 2003, il est notamment connu pour son roman Cola cola jazz, sa pièce de théâtre, Chemins de croix, et pour le recueil Un rêve d'Albatros.

Arts plastiques

Sokey Edoth au soutien de Makfredo au Goethe Institut



Le jeune artiste plasticien Kokou ferdinand Makouvia alias Makfredo, fait une exposition de peintures et de sculptures au Goethe Institut de Lomé, à partir de ce mercredi 11 avril. L'expo est intitulée " Visions,

accablement du monde ". L'artiste est soutenu par son confrère Sokey Edoth qui y expose une installation. Il s'agit de la première exposition de Makfredo.

Littérature

Günter Grass accusé d'antisémitisme

Le 2 avril 2012, un texte du prix Nobel allemand Günter Grass, est publié dans le journal Süddeutsche Zeitung. Dans ce poème en prose, qu'il intitule "Ce qui doit être dit", il accuse Israël de menacer "la paix mondiale déjà si fragile". Même s'il conclut en interpellant l'Iran et Israël, leur reprochant à tous deux leur politique d'armement nucléaire, il prend clairement position en faveur de l'Iran.

"Je ne me tairai plus", affirme-t-il dans ce texte, rejetant un silence devenu à ses yeux "un lourd mensonge et une contrainte", mais qu'il avait tenu jusque-là par peur d'être accusé d'antisémitisme. C'est effectivement la première réaction qu'a suscité la publication de son poème. "Grass a toujours eu un problème avec les juifs, mais il ne l'avait jamais aussi clairement exprimé que dans ce poème",

s'insurge Henryk Broder dans Die Welt.

L'ambassade d'Israël à Berlin a également publié une réponse sur son site Internet où elle rejette violemment les accusations de l'écrivain. Enfin, le porte-parole d'Angela Merkel s'est refusé à tout commentaire.

Günter Grass est pourtant connu comme la conscience allemande de l'après-guerre, lui dont la littérature fustige le national-socialisme et la bourgeoisie allemande d'après-guerre. Mais l'auteur du tambour qui a fait une révélation sur sa jeunesse SS ne peut manquer de s'attirer les foudres d'Israël avec son poème. Mais les lobbys juifs lui font tout de même un mauvais procès, il s'agit tout de même d'un écrivain qui ne peut être taxé d'antisémitisme. D'où la réaction prudente de silence du gouvernement allemand.

Jouissance joycienne

Elle fut la Molly Bloom d'Ulysse, la Gretta Conroy de Gens de Dublin, la Anna de Finnegans Wake... Les éditions Rivages publient pour la première fois les lettres de Joyce à sa femme, Nora. Notations anodines ("Je suis arrivé à 11 heures et demie"), angoisses de l'amant qui s'est cru trompé ("Georgie est-il mon fils?"), recours au lexique de la dévotion religieuse

("J'aurais pu m'agenouiller comme les rois mages "), et encouragements érotiques ou obscènes difficiles à reproduire intégralement ici (" te jeter à terre sous moi sur ce ventre qui est si doux et te [...] comme un porc chevauchant une truie "). L'art d'aimer selon le père d'Ulysse fait la part belle à la matière...

Cinéma

Titanic en 3D

James Cameron, le réalisateur du film Titanic, s'est allié à la chaîne "National Geographic" afin de mettre au point une vidéo 3D retraçant le naufrage du Titanic. Fasciné par le naufrage du Titanic, le réalisateur s'attaque, après le son film, à une version 3D, retraçant uniquement les dernières heures du géant des mers. Pour cela, il a pu compter sur l'aide de la célèbre chaîne National Geographic.

Aucun détail n'a été laissé au



hasard, chaque pièce se détache en fonction de leurs observations, pour être collé le plus fidèlement possible à l'histoire. Un travail herculéen pour nous montrer ce qu'il s'est réellement passé sur et sous l'eau.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récepissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Pour accroître l'indépendance énergétique du Togo

Le choix de l'électricité éolienne pour Lomé à l'horizon 2014

* *Le Kilowattheure proposé entre 75 et 100 francs à la CEB.*

Sylvestre D.

Face au déficit énergétique que connaît le pays, les autorités explorent plusieurs domaines. On cite la production de l'énergie à partir de la biomasse, du solaire et l'éolienne. Bien entendu, après le thermique de ContourGlobal. Sur plusieurs demandes spontanées d'autorisations d'installation de promoteurs privés reçues au ministère des Mines et de l'énergie, celle de DELTA WIND TOGO SA-CA a été approuvée. Bien entendu, après des résultats de près de 12 mois de mesure du vent effectuée dans la zone portuaire à Lomé, précise-t-on officiellement. Elle fait suite à un avis d'appel d'offres en date du 28 mai 2009 sur un parc éolien de puissance comprise entre 10 et 25 Mégawatts (MW) dans le cadre d'une production indépendante d'électricité à Lomé.

En conseil des ministres, mercredi à Lomé, le gouvernement a adopté à ce sujet un décret autorisant la signature d'une convention de concession pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien par cette société sur une durée de 22 ans, dont deux ans pour la construction et la mise en service industriel. L'on attend, pour cela, la signature d'un contrat d'achat/vente d'énergie électrique entre le concessionnaire et la Communauté électrique du Bénin (CEB), l'élaboration et l'adoption d'un plan d'investissement et d'un programme d'exécution des engagements et objectifs par le concessionnaire. On cite également la réalisation de l'expropriation pour cause d'utilité publique du périmètre contractuel de la concession et la réalisation du bouclage du financement du projet. Dans son offre, la société Delta Wind Togo propose pour son contrat d'achat un prix de vente de base de l'énergie électrique à la CEB qui pourra se situer entre 75 et 100 francs Cfa. Cela devra être déterminé par les conditions fiscales exceptionnelles qu'elle pourra obtenir pour l'investissement et des conditions techniques et commerciales de livraison à la CEB, précise-t-on au ministère des Mines et de l'énergie.

Delta Wind Togo se propose de d'installer un parc éolien composé de 24 turbines aérogénérateurs de puissance 24 MW au total, installées sur une surface d'environ 40 kilomètres carrés. Il sera installé dans la zone marécageuse de Kagomé, à la périphérie Est de la capitale, situé dans les marécages le long du fleuve Zio de Kagomé à Abobo. Les 40 kilomètres carrés de terrains à affecter à la centrale seront acquis par achat par le concessionnaire lui-même ou, si nécessaire, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique. Avec les indemnités d'expropriation à la charge du concessionnaire.



Noupokou Damipi, Ministre de l'Energie et des Mines

La société Delta Wind Togo SA-CA est une société anonyme à conseil d'administration de droit togolais au capital de 250 millions de francs Cfa. Il est clair pour les deux parties que le projet s'inscrit dans le cadre de la production d'énergie électrique telle que définie par le Code bénino-togolais de l'électricité du 23 décembre 2003 et la loi de juillet 2000 relative au secteur de l'électricité. En dehors du concédant – qui est l'Etat togolais –, Delta Wind Togo peut signer librement, et à tout moment de l'année, des contrats d'achat/vente d'énergie électrique avec d'autres clients. A condition de recueillir l'accord préalable du concédant. Dans le cadre de la concession, la

société payera à l'Etat togolais une redevance de concession hors taxes sur la valeur ajoutée (TVA) et une redevance à l'Autorité de réglementation.

En cas de résiliation du contrat d'achat/vente d'énergie électrique pour faute de la CEB, l'Etat favorisera la conclusion d'un contrat d'achat/vente avec un tiers. En l'absence de conclusion d'un nouveau contrat dans un délai de 3 mois, le concessionnaire pourra résilier la convention de concession. A la fin de la convention de concession, il est prévu que l'Etat peut proposer de reprendre en totalité ou en partie, contre indemnité, installations et biens propres du concessionnaire, ainsi

que les approvisionnements nécessaires à l'exploitation normale de la centrale éolienne. La valeur des installations et biens repris sera fixée à l'amiable.

Le Togo, dont l'approvisionnement en énergie électrique est principalement basé sur les importations en provenance des pays voisins, notamment le Ghana et la Côte d'Ivoire, veut pouvoir assurer son autonomie, avec le lancement, le 15 octobre 2010, d'une centrale électrique thermique d'une capacité de 100 Méga construite par la société américaine ContourGlobal. Le coût de la centrale était d'environ 192,4 millions de dollars entièrement financé par ContourGlobal, avec le concours financier de l'International Finance Corporation (IFC) et l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC). L'énergie produite sera vendue au Togo – et à d'autres demandeurs – selon les besoins exprimés. Avec l'augmentation de la consommation d'énergie chez le principal fournisseur qui est le Ghana, les besoins du Togo qui se situent entre 80 et 85 MW ne sont plus entièrement couverts, malgré la réhabilitation de centrales thermiques par la Compagnie énergie électrique du Togo, la compagnie publique de distribution et de vente d'énergie.

Processus ITIE / Avant les prochains tests

Les 5 recommandations pour discipliner le secteur extractif togolais

Les plus critiques y ont vu un rapport accablant. De bonne guerre. L'idée projetée par le premier rapport n'est pas enviable. Un trou financier de plus de 1,705 milliard de francs Cfa se révèle sur juste un an. Par le passé, tout ceci resterait rumeur et clameur. L'engagement est donc réel de combattre la corruption. Le climat d'investissement devra être amélioré par la mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) ; les entreprises en profiteront. Le Togo est un producteur de phosphate ; il possède également d'importantes réserves de minerai de fer et de vastes gisements de marbre et de roches calcaires. D'où la prescription de la bonne gouvernance et de la transparence. Le Togo a été accepté en tant que pays candidat à l'ITIE lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE le 19 octobre 2010. Conformément aux dispositions transitoires, il s'est vu accordé par le Conseil de l'ITIE une prolongation de son délai pour achever la validation. Ce délai est à présent fixé au 18 avril 2013. La publication du premier rapport ITIE du Togo s'inscrit dans ce processus. Encore qu'il faudra se plier aux recommandations

suivantes avant les prochains tests. Les pays déjà disciplinés en gagnent au bénéfice de leurs populations.

Elargissement du Référentiel ITIE. Nous avons relevé l'existence d'administrations et entités publiques (Trésor annexe Tokoin, Trésorerie Principale de Lomé Commune, commune de Lomé, Fonds Spécial d'Electrification) qui n'ont pas été sollicitées dans le cadre des travaux de réconciliation alors qu'elles perçoivent des recettes de la part des sociétés exerçant dans le secteur extractif. Cette situation n'a pas permis, dans certains cas, de réconcilier ou de confirmer les taxes et paiements effectués par les sociétés extractives aux dites administrations et entités gouvernementales. *Nous recommandons, pour les années futures, d'élargir l'étude de cadrage pour couvrir d'une manière exhaustive les entités publiques qui devront soumettre une déclaration au titre des recettes qu'elles perçoivent des sociétés exerçant dans le secteur extractif.*

Traitement des sociétés ayant une activité principale autre que l'activité extractive. Nous avons relevé l'existence de six sociétés, dont l'activité principale ne faisait pas partie du secteur extractif,

mais qui ont été retenues dans le périmètre de réconciliation, alors que les activités extractives ne présentent qu'une part non significative dans le chiffre d'affaires desdites sociétés, notamment pour la société BB/Eau vitale. Par ailleurs, l'ensemble des paiements effectués par ces sociétés a été retenu dans le périmètre de réconciliation. Cette situation est de nature à surévaluer la contribution de ces sociétés dans les recettes provenant du secteur extractif. *Nous recommandons, pour les années futures, de conduire une étude de cadrage approfondie pour : évaluer l'opportunité d'inclure ces sociétés dans le référentiel ITIE à la lumière de la contribution des activités extractives dans leurs chiffres d'affaires ; et d'identifier dans la mesure du possible les taxes et paiements propres aux activités extractives et statuer sur l'opportunité d'exclure certains paiements du référentiel ITIE.*

Problème des paiements à la Direction générale des douanes (DGD). Nous avons relevé que les paiements à la DGD ont été déclarés par la majorité des entreprises extractives d'une manière globale et non par type de taxes. Par ailleurs, le détail des montants payés n'a pas été reporté

pour certains cas sur la base des quittances, mais sur la base des paiements. Cette situation n'a pas permis de réconcilier les paiements effectués à la DGD et d'analyser ou d'ajuster les écarts dégagés. *Une réflexion sur les paiements effectués à la DGD doit être faite afin de prendre une position claire quant aux modalités de déclaration desdits paiements et afin de préconiser une modalité commune de traitement par les différentes parties prenantes permettant la réconciliation de ces paiements durant les prochains exercices.*

Insuffisance au niveau du suivi des données par les administrations publiques. Nous avons relevé que la DGD n'a pas reporté les recettes encaissées durant la période allant du 29 octobre 2010 au 24 décembre 2010, en raison d'un problème au sein de son système d'information qui n'a pas pu être résolu jusqu'à la date du présent rapport ; et que la DGI n'a pas reporté les taxes et impôts perçus, de façon manuelle, au niveau des recettes des communes dont le détail ne peut pas être extrait du système d'information de celle-ci. Cette situation ne permet pas une analyse adéquate des écarts relevés ainsi que leurs ajustements.

Nous recommandons que ces administrations prennent les dispositions nécessaires sur le plan organisationnel et informatique pour assurer l'exhaustivité de leurs déclarations pour les prochains exercices.

Non-soumission des déclarations certifiées. L'attestation des données des sociétés extractives et des administrations de l'Etat, prévue par l'Action 18 préconisée par le Livre source ITIE et des exigences n°12 et n°13 des nouvelles règles ITIE (édition 2011), est importante pour la crédibilité de l'Initiative au Togo. Par ailleurs, et à la date de rédaction du présent rapport, uniquement sept sociétés extractives ont soumis une déclaration certifiée par un auditeur externe. En contrepartie, seule la CNSS parmi les administrations et organismes de l'Etat a soumis une déclaration audité. *Nous recommandons de prendre les mesures nécessaires afin de palier à cette insuffisance par la sensibilisation des parties prenantes à l'importance de ce volet dans le processus ITIE, et la fixation d'un délai raisonnable pour la certification des données.*

VERBATIM Par Eric J.

Un collectif, des calculs politiques

La création du collectif «*Sauvons le Togo !*» le 4 avril 2012 a ouvert un autre débat politique dans le pays. Composé de plusieurs associations de la société civile et de plusieurs partis politiques d'opposition, le «*nouveau*» collectif se veut un instrument politique destiné à faire «*changer la gouvernance au Togo.*» En terme clair, l'objectif principal poursuivi par ce regroupement de défenseurs des droits de l'Homme et des opposants est d'arriver à prendre le pouvoir au régime Rpt. Visiblement, il s'agit d'un front calqué sur le modèle sénégalais du mouvement «*M23*» dit-on.

Malheureusement, aussitôt institué, le collectif montre déjà ses premières failles. En effet, le Comité d'action pour le renouveau (Car) a été au cœur des débats pour la constitution du collectif. Mais au lancement officiel, le parti de Me Dodji Apévon n'a pas signé le document de création.

Selon des sources proches du collectif, le Car exigerait, avant toute apposition de signature au bas du document, des conditions que les autres membres ne sont pas prêts à lui concéder. Parallèlement, d'autres sources racontent qu'il s'agit encore d'un conflit de leadership entre le Comité d'action pour le renouveau (Car) et l'Alliance nationale pour le changement (Anc). Alors que, depuis quelques temps, les deux partis ont fait montre d'une entente parfaite en allant discuter ensemble avec le gouvernement, en condamnant de façon groupée plusieurs situations de crise et en publiant des rapports, des communiqués presque identiques. C'est ainsi que, pour la majorité des observateurs de la scène politique togolaise, il se cache, derrière le refus du Car de signer le document, un grand malaise politique au sein du collectif.

Un arrêt sur la composition des membres du collectif semble donner une avance considérable de voix à l'Anc sur le Car en termes de vote des décisions à prendre par le front. Le Car se voyant minoritaire, chercherait à mettre des garde-fous pour éviter qu'à travers ce collectif, l'on ne s'impose pas à lui, au vu de sa vision politique.

Qu'à cela ne tienne, tous les partis politiques présents dans ce collectif mesurent déjà le profit qu'ils devront en tirer pour leur combat politique, surtout lors des prochaines échéances électorales. Vivement les calculs politiques, donc!

Politiques et actions publiques des communes avant les futures locales (suite et fin)

Santé, éducation, actions sociales, gestion de l'état civil et du personnel municipal en berne

La lecture est faite de la collecte des données courant janvier par la Concertation nationale de la société civile (CNSC-Togo). Ainsi, en matière de santé, aucune construction de centres de santé n'a été signalée. Au plan de leur gestion, seules quelques initiatives sont relevées, notamment la prise en charge de huit (8) membres du personnel de santé de l'hôpital de Badou dont les salaires sont payés par le budget communal. A Notsé, un chauffeur et un gardien du Centre hospitalier préfectoral sont rémunérés par le budget communal. Relativement à l'éducation, la commune de Bassar a construit un bâtiment de deux classes au CEG Bassar-Est. A Lomé, ce sont les clôtures de l'EPP Doumasséssé et EPP Camp RIT qui sont réalisées par la commune. Dans la commune de Tabligbo, depuis le 6 mai 2011, un site a été mis à la disposition pour la construction de l'école normale des instituteurs. La commune d'Amlamé a aussi construit un bâtiment scolaire de trois (3) classes à l'EPP Kpété. Des actions isolées d'assistance sociale sont également à l'actif de certaines communes qui distribuent des dons en fournitures scolaires, en vivres et non vivres aux démunis.

Or, selon la loi, la construction et la gestion de dispensaires, des unités de santé de base et des dépôts pharmaceutiques, la construction et la gestion des écoles maternelles et

primaires publiques, l'organisation et la gestion d'activités d'assistance aux nécessiteux et de secours aux sinistrés, la contribution à l'organisation de la protection civile et de la lutte contre les incendies, la création et l'entretien des cimetières sont de la responsabilité des autorités communales. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le budget communal aura des difficultés pour impacter sur l'amélioration des conditions de vie des populations tant que le taux d'investissement des communes reste en berne. Aujourd'hui, il faut élaborer, partout, un plan de développement communal intégrant des programmes d'amélioration des conditions de santé et d'éducation des populations et des mesures de mobilisation des ressources communales (taxes, redevances, etc.).

L'article 115 de la loi sur la décentralisation reconnaît au maire, en tant qu'officier d'état civil qui peut déléguer ce pouvoir, la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfant mort-né, de reconnaissance d'enfant naturel, d'adoption pour la transcription, la mention en marge de tous les actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser les actes relatifs aux déclarations ci-dessus. Au constat, des actes d'état civil établis traînent souvent dans les bureaux de la commune. Les activités statistiques



prennent un coup. Dans le souci de rapprocher l'état civil de la population, la commune de Lomé, en dehors de l'état civil central qui compte 5 sections (naissance, mariage, décès, archives et étrangers), dispose de 15 bureaux d'état civil répartis dans les cinq arrondissements.

Principale ressource financière de la mairie, les services d'état civil connaissent cependant une certaine lenteur dans leur prestation, lenteur le plus souvent due à l'insuffisance du personnel. Pour l'efficacité de leurs services, les municipalités ont inventé. A la commune de Bassar, les délais des formalités d'état civil sont réduits, sans une décision écrite : 3 jours pour le mariage, 3 pour la transcription des actes, 1 mois pour la naissance et quelques heures pour les légalisations. A la commune de Niamtougou, ces actes se délivrent séance tenante afin de mieux

satisfaire les populations. Toutefois, le manque d'uniformisation des délais et des prix crée une incompréhension dans l'esprit des usagers qui se plaignent parfois de l'arnaque de certains agents indécats. L'informatisation du fichier d'état civil, elle, aura le mérite de régler les difficultés d'archivage et de perte de dossiers.

Enfin, pour un meilleur accomplissement des actions et tâches nécessaires à la mise en œuvre de politiques communales, l'article 129 de la loi du 13 mars 2007 prévoit trois catégories d'agents municipaux : agents titularisés et nommés dans les emplois permanents de la commune, agents contractuels et fonctionnaires de l'Etat détachés ou mis à disposition des communes. Ainsi, le budget principal de la commune de Bafilo, exercice 2011, prend en charge les salaires de 11

agents municipaux dont 3 agents administratifs, 5 agents techniques permanents titulaires, 2 agents techniques permanents contractuels et 1 agent sanitaire. En général, les Secrétaires généraux des communes sont des fonctionnaires détachés de l'Etat. Certains agents sont mis à la disposition des communes par des partenaires au développement dans le cadre de la mise en œuvre de certains projets ; CITAFRIC en collaboration avec l'Union européenne a pris en charge certains agents techniques temporaires dans 11 communes. Et jusque-là, anormalement, les communes ont déclaré prendre en charge certains agents de préfecture et certains frais liés à la dotation en carburant de la préfecture. Mais, depuis février 2012, une note du ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales a suspendu ces dépenses de préfecture à la charge des délégations spéciales.

Que des budgets de fonctionnement. A Badou, 44% du budget communal sont destinés à la

prise en charge du personnel municipal. Cependant, la plupart des mairies manquent de ressources humaines qualifiées. La majorité des agents ne sont pas recyclés et ne maîtrisent pas les outils informatiques. Les salaires pour certains agents sont dérisoires et sont en deçà du SMIG. Les mairies ont donc besoin d'être renforcées en personnel technique, capable d'imprimer des orientations en matière de développement local. Aussi crient-elles déjà à l'accompagnement des organisations de la société civile en matière de renforcement de capacités de leurs agents dans les domaines de gestion communale, bonne gouvernance, maîtrise d'ouvrage, passation des marchés publics, gestion axée sur les résultats, élaboration de plan de développement local, etc.

La CNSC a jeté les bases des défis au-delà de l'organisation théorique des prochaines élections locales. On sait à quoi s'en tenir et les futurs maires sont avisés. Le travail de monitoring a pris en compte 21 communes du Togo.

SPORTS

FOOTBALL/ COUPE DU MONDE 2014

Le Sénat brésilien refuse de recevoir Jérôme Valcke

Une commission du Sénat brésilien a refusé de recevoir le secrétaire général de la Fifa, le Français Jérôme Valcke, qui a prévu de revenir au Brésil après ses critiques acerbes sur les retards dans l'organisation du Mondial 2014, et ne veut rencontrer que le président de l'organisation mondiale du football, Joseph Blatter.

Le numéro 2 de la Fédération internationale devait être reçu au Parlement, mais "l'audience avec la commission d'Education, culture et sport a été annulée", a déclaré Julio Linares, secrétaire de cette commission.

"La Commission enverra une lettre à la Fifa pour lui demander que la rencontre se fasse avec le président Joseph Blatter, comme c'était prévu et non pas avec Valcke", a-t-il ajouté.

Le chef du groupe parlementaire, Roberto Requiao, a rejeté en des termes très durs la rencontre avec le secrétaire général pour discuter du vote de la loi brésilienne, exigée par la Fifa, autorisant la consommation de bière dans les stades brésiliens pendant le Mondial. Le vote de ce projet de loi a été repoussé à plusieurs reprises par le Parlement brésilien.

"Nous n'acceptons pas le concierge de la Fifa. Ce qui a été approuvé était de recevoir Blatter, pas son auxiliaire. Si cela dépendait de moi, il recevrait un coup de pied dans ses parties charnues", a dit Roberto Requiao, cité par le site G1 du groupe Globo.

La Fifa a maintenu M. Valcke comme son interlocuteur avec le Brésil en dépit de la crise qu'il avait déclenchée en mars en déclarant que le pays devait se donner "un coup de pied aux fesses" pour rattraper les retards dans les infrastructures, à deux ans de la Coupe du monde.

Le gouvernement brésilien a toujours affirmé que tout serait prêt pour le coup d'envoi du Mondial, le 12 juin 2014.

Mais les experts craignent des retards dans les travaux de rénovation



des aéroports surchargés et des transports urbains chaotiques, dont certains pourraient être terminés seulement après la compétition.

Mais les experts craignent des retards dans les travaux de rénovation

des aéroports surchargés et des transports urbains chaotiques, dont certains pourraient être terminés seulement après la compétition.

Mais les experts craignent des retards dans les travaux de rénovation

Togo/Sara Sport écope de deux matches à huis clos

La Commission de Discipline de la Fédération Togolaise de Football a rendu, le 30 mars 2012, sa décision dans l'affaire des cas de violence observés lors de la rencontre Sara Sport - Sémassi, comptant pour la 15e journée du championnat national de football de la Première Division, disputée le 18 mars dernier à Bafilo.

Après examen des différents rap-

ports et feuille de match par la Commission, Sara Sport est condamné à disputer ses deux prochains matches normalement programmés pour être disputés sur ses installations à huis clos, pour comportement inconvenant des spectateurs suivant l'article 74-1° du code disciplinaire de la Fédération Togolaise de Football ;

Le club de Bafilo doit en outre

payer une amende de 300.000 francs CFA qu'il devra entièrement acquitter dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification de la décision.

Semassi de Sokodé, quant à lui, est condamné à une amende de 500.000 francs CFA qu'il devra entièrement acquitter dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification de la décision, pour vio-

lences (article 74-2°) du même code.

La décision de la Commission de Discipline ayant été rendue sans raisonnement, les parties ont dix jours à compter de la date de notification pour toute requête portant sur les motifs de la décision. Passé ce délai, la décision sera réputée définitive.

Sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest

La CORPAO, un cadre dédié aux acteurs des filières agro pastorales

Dans le cadre du renforcement des réseaux d'informations commerciales à temps réel sur les produits agroalimentaires en Afrique de l'Ouest pour développer les opportunités d'échanges entre les opérateurs privés dans l'espace ouest africain et au Sahel, le Comité permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a organisé du 26 au 30 mars à Lomé, la Conférence régionale à Lomé sur la situation agricole et alimentaire de la campagne 2011-2012 et les opportunités d'échanges de produits agricoles et alimentaires dans le Sahel et en Afrique de l'ouest.

Cette rencontre de trois jours a permis aux participants venus de 17 pays dont le Togo, de réfléchir sur la problématique du développement du commerce régional dans le contexte de hausse régulière de prix des produits agricoles.

Cette rencontre qui a pris fin jeudi, a permis aux délégués d'analyser la situation agricole et alimentaire et d'étudier l'évolution des prix sur les marchés de la sous région ; la finalité étant d'accroître les échanges entre produits agricoles pour une sécurité alimentaire entre l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

CILSS sert donc de relais en information auprès des gouvernants, en faisant en sorte que tous participants puissent œuvrer à tous les niveaux pour une vraie sécurité alimentaire en Afrique.

Selon le Professeur Alhousseïni Breteau, secrétaire exécutif du CILSS, « la situation alimentaire contrastée dans certains pays du Sahel est la conséquence de la combinaison de plusieurs facteurs,

notamment la baisse de productions agricoles intervenue dans un contexte marqué par le changement climatique et une tendance de hausse des prix continue. »

Même son de cloche du côté de Ouro-Sama Djobo, représentant du ministre de Commerce et de la Promotion du Secteur privé, qui dresse un bilan de la situation alimentaire pas reluisante. « Certains pays de l'espace régional ont accusé des baisses de productions dans un contexte de prix élevés des céréales, rendant ainsi l'accessibilité assez difficile pour une bonne partie des populations », a-t-il déclaré.

« Si nous n'avons pas d'information sur la situation alimentaire, notamment la disponibilité, l'accessibilité, nous ne pouvons pas prendre de bonnes décisions », souligne le Prof Alhousseïni Breteau.

Selon ce dernier, les pays ne peuvent pas vivre en autarcie, il faudrait qu'il y ait des échanges transfrontaliers, ce qui veut dire qu'il faudrait que les différents acteurs se connaissent. « La CORPAO est un cadre où les différents acteurs des filières agro pastorales peuvent se retrouver, se connaître et développer des opportunités, des relations d'échanges pour assurer la sécurité alimentaire au niveau de notre espace », a-t-il expliqué.

Il est à constater que malgré d'importantes entraves physiques, tarifaires ou non tarifaires, l'insuffisance des voies de communication et la non disponibilité de l'information commerciale à temps réel, il se construit progressivement en Afrique de l'Ouest un marché régional intégré et dynamique.

Pâque dans l'Est-Mono

Victor James SOSSOU : "Il faut se retrouver en famille pour fêter, faire taire nos divergences et aller à l'essentiel"

Etonam Sossou

Le Directeur de Midnight Sun, Consul Honoraire de la Slovaquie et mandataire du Groupement d'entreprises Somagec-Ewa, M. Victor SOSSOU a apporté, le 07 avril 2012, sa contribution à l'effort spirituel fait au moment de la Pâque par les populations de Tohoum de confession chrétienne. Mais il ne s'agit pas ici d'un acte de campagne, mais d'un acte de fraternité. La Pâque correspond à ce que les chrétiens catholiques appellent le temps de carême et il était de bon ton que, en tant que fils de Tohoum, Victor SOSSOU s'associe aux siens pour clôturer en toute beauté cette période de pénitence. "Il faut se retrouver en famille pour fêter, faire taire nos divergences et aller à l'essentiel", a déclaré le Consul.

Les manifestations sont marquées par des prestations de différents artistes de la chanson et de la comédie ainsi qu'une remise de lots de calendriers et de pagnes (106 pièces) aux chefs traditionnels des six cantons qui composent la préfecture de l'Est-Mono. Lesquels dont doivent dorénavant se servir les bénéficiaires lors des grands



Victor Sossou remettant un pagne à Chef traditionnel

événements.

S'appuyant sur le concept du développement à la base, le Consul, en prélude aux manifestations, a échangé avec les chefs traditionnels dans les locaux des Affaires Sociales de Tohoum. Une occasion pour ces derniers d'évoquer leurs besoins qui tourmentent autour de l'enclavement de la préfecture, l'eau potable et les moyens de déplacement. Pour rallonger la liste des cadeaux de Pâques, le Consul a annoncé aux populations que le bitumage de la route Notsé-Tohoum (30 milliards de Fcfa), commencera en septembre

prochain. "Ce qui nous motive à sortir massivement tous bords politiques confondus chaque fois qu'on annonce la venue du Consul est l'importance qu'il accorde aux conditions de vie des populations", a précisé Togbé Adjavi XI, chef canton de Tohoum.

Aussi, faut-il mentionner la construction d'un bâtiment servant de logement au préfet de Tohoum par le Consul. Celui construit par le gouvernement étant parti en fumé lors d'un incendie en septembre 2010.

La retraite? Pas question !

Un cadre, appelé à faire valoir ses droits à la retraite et ayant solennellement reçu les cadeaux de départ lors de la cérémonie de présentation des vœux, se rebiffait quelques mois plus tard, pour porter plainte contre le chef du département ministériel. Pour abus d'autorité. L'homme se disait forcé à un départ prématuré, parce que mal aimé de sa hiérarchie. « De fait, il tirait son assurance d'un changement d'acte de naissance, qu'il avait réussi à réintroduire dans les circuits de la fonction publique. Il avait alors compté sans l'informatisation du système qui l'a vite rattrapé », explique une source introduite.

Au Togo, certains fonctionnaires n'aiment pas prendre leur retraite. Ils ne quittent pas spontanément bureaux et dossiers, attendant d'être bousculés par la hiérarchie. Les combines et autres tricheries que multiplient les fonctionnaires pour éviter, ou à tout le moins retarder, les départs à la retraite, montrent à

suffisance que celle-ci fait peur. Dans l'imagerie populaire, c'est un mauvais moment à passer. Beaucoup l'abordent donc avec appréhension, s'accrochant autant qu'ils le peuvent à cette mamelle nourricière que représente l'emploi.

Pourtant, quoi de plus normal que d'aspirer à un repos bien mérité après les loyaux services rendus à la république. « Pour pouvoir goûter au repos, il faut s'y être préparé. Et, le problème est justement que de nombreux travailleurs se laissent encore surprendre par la retraite. D'où les multiples difficultés qu'ils rencontrent. Celles-ci entraînant le stress et la peur du lendemain, les maladies ne sont guère loin. Raison pour laquelle certains retraités meurent prématurément. Ce n'est pas la retraite qui les tue, mais l'impréparation à celle-ci », affirme un sociologue ayant requis l'anonymat.

Il étaye son assertion par l'histoire de son propre père. C'est dans un bar, en partageant

quelques bières avec des amis, que ce dernier a appris sa mise à la retraite. Sous-préfet de son état, l'homme n'avait aucun pied-à-terre quelque part. Ses enfants, tous lycéens à l'époque, avaient encore besoin de ses subsides et n'étaient pas prêts pour la relève. « Je ne sais pas comment il s'y est pris, mais il était certain que sa retraite interviendrait cinq années plus tard. Rongé par les soucis, il est décédé au bout d'un an », confie le fils du défunt. A contrario, un oncle à lui, instituteur, a su tirer son épingle du jeu. « Il ne gagnait pas grand-chose, mais il m'a avoué avoir préparé sa retraite dès les premiers instants. Entre les petits commerces et des maisons en location, le monsieur a de quoi se couler une retraite paisible aujourd'hui. Ayant assuré la partie financière de ses vieux jours, il fait actuellement le catéchiste du village. De quoi meubler ses journées », affirme notre source.

Démarche qualité

MOOV -Togo certifié ISO 9001 Version 2008

Depuis la reprise de ses activités en 2010, Atlantique télécom Togo s'est inscrit dans une démarche de qualité dans le but de satisfaire au mieux les besoins de ses clients.

Et l'ambition clairement affichée était de se positionner comme le leader par excellence sur le marché des télécoms au Togo à travers la réalisation des objectifs tels que : offrir un réseau de classe mondiale garantissant des communications fluides, ainsi qu'une large couverture du territoire ; mettre à disposition de la clientèle un large réseau de distribution pour garantir la disponibilité de ses produits et services ; proposer des offres innovantes et accessibles qui répondent aux attentes des clients, etc. Des challenges qui ont été, selon les responsables de cet opérateur de téléphonie mobile, relevés grâce à la qualité de ses outils mais surtout au professionnalisme et à l'expertise de ses équipes.

Aujourd'hui, Moov Togo, du Groupe Atlantique Télécom Togo vient d'être certifié ISO 9001 VERSION 2008, document qui donne désormais à cette société, une grande flexibilité pour documenter son système de management de la qualité.

La cérémonie de remise officielle dudit document s'est déroulée le vendredi 06 avril au cours d'un dîner dans un grand hôtel de la place, en présence de Mme Cina Lawson, Ministre des Postes et Télécommunications, des responsables du Groupe Atlantique Télécom des pays voisins ainsi que plusieurs personnalités dont le ministre de l'Economie et des Finances, Otèth Ayassor..



M. Djibril Ouattara (à droite) DG Moov recevant le document de certification

Djibril Ouattara, Directeur Général de Moov-Togo, a reçu le Certificat ISO 9001 : 2008 des mains de M. Diawara, Directeur Général du Bureau Veritas International, organisme de certification le plus reconnu dans le monde. "Aujourd'hui, vos efforts ont été reconnus", a indiqué ce dernier à l'endroit des responsables du groupe élu.

Pour sa part, le Directeur Général de Moov-Togo n'a pas manqué d'exprimer sa joie. "La certification ISO 9001 Version 2008 est le couronnement d'un travail de longue haleine et nous nous en réjouissons", a déclaré M. Djibril Ouattara.

Dans son mot de circonstance, la ministre des Postes et Télécommunications a relevé l'importance d'un tel événement dans l'histoire de la télécommunication au Togo, car aujourd'hui, dit-elle, "l'un des principaux objectifs du gouvernement, c'est de permettre aux populations de communiquer à des tarifs réduits et d'avoir également des réseaux d'excellente

qualité. " "La certification ISO 9001 version 2008 est un référentiel de bonne pratique managériale. Cette certification que vous recevez ce jour, est la preuve que la société Moov-Togo a la volonté d'inscrire son action dans la qualité d'abord et avant tout", a souligné Mme Cina Lawson.

La certification ISO 9001 est le moyen d'attester, par l'intermédiaire d'un tiers certificateur, de l'aptitude d'un organisme à disposer d'un Système de Management de la Qualité conforme aux exigences réglementées par l'Organisation Internationale de la Normalisation.

Depuis son come back, MOOV-Togo a procédé à un relifing de ses offres afin de s'adapter aux exigences de la clientèle. Ainsi, les abonnés peuvent aujourd'hui bénéficier d'une tarification à la seconde, ils sont soumis à une tarification pour tous les appels émis. Ces ajustements répondent à un souci de transparence envers les abonnés et permettent à chacun de choisir les formules qui lui sont adaptées.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°171 DE LOTO KADOO DU 30 MARS 2012

Le tirage de Loto KADOO de ce vendredi 06 Avril 2012, porte le N°172.

conformement aux règles du Loto Kadoo, le tirage de ce jour se fera directement sans bonus, étant donné que les deux précédents se sont effectués avec bonus.

Vendredi dernier, plusieurs parieurs basés aussi bien à l'intérieur du pays qu'à LOME, ont eu le bonheur de remporter de nombreux gros lots.

A BADOU, l'opérateur 7701 a remporté un super gros lot de 2.500.000F CFA

A LOME, plusieurs gros lots ont été gagnés lors du tirage précédent de Loto Kadoo.

En effet, **trois lots de 750.000F CFA** ont été enregistrés respectivement sur les points de vente **3031, 7022 et 8083.**

Au PMU'TG, le quarté du jeudi 05 Avril 2012, a permis aux parieurs ayant trouvé la combinaison gagnante dans le désordre de remporter la somme de 660.000F CFA.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE ! BONNE CHANCE A VOUS TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°172 de Loto Kadoo du Vendredi 06 Avril 2012

Numéro de base

58

68

85

16

48

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 582 de Lotto Diamant du lundi 09 Avril 2012

Numéro de base

17

06

69

41

05